



Chiffres-clés des prestations légales 2016

Direction des statistiques, des études et de la recherche
Département statistiques, système d'informations et big data
Pôle production statistique et méthodes (Promes)

Janvier 2018

Chiffres-clés des prestations légales 2016

Rédaction : Kévin Chilin, Anne Legal, Émilie Legendre,
Vincent Reduron, Thierry Van Wassenhove

Caisse nationale des allocations familiales. Janvier 2018

Avant-propos

En 2017, la direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a fait évoluer sa production de tables statistiques et, par la suite, certaines de ses publications de référence. Ainsi, le fascicule « Prestations légales, Aides au logement, Revenu de solidarité active » produit annuellement en juin sur les données de décembre de l'année précédente n'est pas reconduit. Ce document contenait un grand nombre de tableaux de statistiques de référence sur les prestations légales perçues par les allocataires des caisses d'Allocations familiales (Caf), sur le champ de la France entière et avec la distinction entre France métropolitaine et départements d'outre-mer. Le présent document de chiffres-clés a la même vocation de diffusion de tableaux de référence que le fascicule, mais se recentre sur les quatre-vingt principaux tableaux. L'**Open data des Allocations familiales** continue en parallèle le développement de son offre et en constitue un complément.

Après un rappel des principaux changements réglementaires (partie 3) de l'année 2016, les statistiques de nombres d'allocataires (partie 2) sont proposées en photographie mensuelle à la fin de l'année (droit au titre de décembre 2016). Elles sont complétées par les tableaux statistiques annuels de référence détaillés en annexe. Les dépenses des Caf des différentes prestations (partie 2) portent sur l'ensemble de l'année 2016. Enfin, les données d'indus et de rappels bruts (partie 4) sont proposées sur le quatrième trimestre de l'année, car leur forte saisonnalité rendrait une photographie mensuelle peu représentative.

Sur le champ des prestations légales gérées par les Caf, l'année 2016 est marquée par la création de la prime d'activité qui a remplacé au 1^{er} janvier 2016 la prime pour l'emploi et le RSA activité. Le succès de cette nouvelle prestation a contrebalancé notamment la baisse du nombre de foyers bénéficiaires des prestations de petite enfance (-2,0 %), et particulièrement celle d'un complément d'activité de la Prestation d'accueil du jeune enfant (-9,8 %). Au titre du mois de décembre 2016, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation légale à 12,5 millions de foyers allocataires (12,0 millions en France métropolitaine et 0,5 million dans les départements d'Outre-mer), ce qui correspond à un nombre de bénéficiaires en forte augmentation (+ 6,2 %) par rapport à décembre 2015.

Au total, l'ensemble des caisses de la branche Famille couvre plus de 31,8 millions de personnes, dont 13,8 millions d'enfants. 24 % des foyers allocataires ont un responsable de dossier âgé de moins de 30 ans. La tranche d'âge majoritaire est de 30 à 49 ans (53 % des dossiers).

¹ Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires. Ils sont constitués six semaines après la fin du mois de droit étudié. Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement supérieur en raison des actualisations de dossiers. En revanche, les données des dépenses comptables correspondent, elles, à la totalité des paiements réalisés pendant l'année 2016, pour des situations de droit qui peuvent être antérieures.

Principales modifications réglementaires intervenues en 2016

Au 1^{er} janvier

Création de la prime d'activité

Nouveau dispositif se substituant à la prime pour l'emploi et au RSA activité, la prime d'activité est destinée à encourager l'activité en soutenant les travailleurs les plus modestes.

Revalorisation de 0,4 % des plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales

Cette revalorisation concerne la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base (AB) et le complément de mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), les allocations familiales (AF), l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), l'allocation de rentrée scolaire (ARS) et le complément familial (CF).

Cette augmentation de 0,4 % correspond à l'évolution, en moyenne annuelle, des prix à la consommation hors tabac de l'année 2014, année civile de référence.

Disparition de la Caisse maritime d'allocations familiales (CMAF)

Les dossiers des allocataires ont été mutés vers les Caf de leur lieu de résidence.

Au 1^{er} avril

Revalorisation de 0,1 % du barème des prestations familiales

Cette revalorisation concerne la prime à la naissance ou à l'adoption, l'AB et le CMG de la Paje, les AF, l'AJPP, l'ARS et le CF.

Revalorisation de 0,1 % du barème de l'AAH, du RSA, de la prime d'activité et du RSO

Les montants de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), du revenu de solidarité active (RSA), de la prime d'activité et du revenu de solidarité (RSO) ont également été revalorisés de 0,1 %.

Généralisation de la garantie contre les impayés des pensions alimentaires (Gipa) à l'ensemble du territoire

Les personnes qui bénéficient de ce nouveau dispositif peuvent également bénéficier du versement d'une allo-

cation de soutien familial (ASF) différentielle, versée dès le premier mois d'impayés de pension.

Au 1^{er} juillet

Application de la mesure de dégressivité des aides au logement

Les aides au logement deviennent dégressives à partir d'un certain plafond de loyer, et sont supprimées au-delà d'un second plafond. Ces nouveaux plafonds de loyer varient selon la configuration familiale et la zone géographique.

L'ensemble des bénéficiaires d'aide au logement en secteur locatif sont potentiellement concernés par ces dispositions, à l'exclusion des foyers avec un droit à l'AAH ou à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et des personnes résidant en foyer (foyer de personnes âgées ou invalides, maisons de retraite, centres de long séjour, foyers de jeunes travailleurs et résidences sociales). Des dérogations ont par ailleurs été possibles pour certaines situations jugées critiques, notamment pour les bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité, durant six mois, de juillet à décembre 2016.

Prise en compte de l'AAH comme revenu d'activité dans le calcul de la prime d'activité

Les bénéficiaires de l'AAH exerçant une activité professionnelle peuvent prétendre à la prime d'activité. Le montant de l'allocation est désormais pris en compte dans le barème de la prime d'activité comme un revenu d'activité et non comme une prestation pour les revenus d'activité supérieurs à 25 % du Smic mensuel net (280,44 euros nets par mois pour 2016). Pour bénéficier de cette disposition de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2016, les allocataires ont dû formuler une demande avant le 30 septembre 2016.

Dans le cas où les revenus d'activité sont inférieurs à 25 % du Smic mensuel net ou lorsque la personne exerçant l'activité n'est pas le bénéficiaire de la prestation, l'AAH continue d'être prise en compte comme une prestation. Elle est donc déduite intégralement du montant de prime d'activité.

Au 1^{er} septembre

Revalorisation exceptionnelle du RSA de 2,0 %

Consignation de l'ARS des enfants faisant l'objet d'une mesure de placement au domicile des parents

À la rentrée 2016, l'ARS pour les enfants placés a été versée sur un compte bloqué auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour permettre aux enfants concernés de bénéficier, à leur majorité, d'un pécule destiné à accompagner leur autonomie.

Au 1^{er} octobre

Prise en compte du patrimoine immobilier dans le calcul des aides au logement

Le patrimoine est désormais pris en compte dans le calcul des aides au logement au-delà d'un seuil de 30 000 euros. Ce seuil est appliqué à la somme de la valeur du patrimoine mobilier financier et de la valeur estimée de l'ensemble du patrimoine immobilier, à l'exception de la résidence principale et des biens à usage professionnel.

Partie 2

Dénombrement des droits au titre de décembre 2016

Petite enfance

Avec une baisse de 43 400 bénéficiaires entre 2015 et 2016 (- 2,0 %), la **prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje) poursuit son évolution négative observée depuis 2012.

82 % des foyers bénéficiaires de la Paje perçoivent l'allocation de base (AB) ; l'évolution du nombre de bénéficiaires de la Paje est donc fortement liée à celle de l'AB. Avec 2,6 % de bénéficiaires en moins entre 2015 et 2016, la diminution du nombre foyers percevant l'AB est de 45 800.

Le nombre de bénéficiaires de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (Prepaje) a doublé en un an. Malgré cette hausse, le nombre de bénéficiaires de compléments d'activité diminue (- 9,8 %) en raison du nombre important de sorties du complément de libre choix d'activité (CLCA), l'ancien dispositif. Près d'un bénéficiaire sur dix percevant le complément d'activité en décembre 2015 ne le perçoit plus en décembre 2016. Cette tendance est davantage marquée dans les départements d'outre-mer (Dom) avec près d'un bénéficiaire sur cinq en moins sur un an.

Parmi les bénéficiaires de compléments d'activité, le pourcentage de pères est identique pour le CLCA et pour la Prepaje : 4,4 %.

Enfin, si le nombre de foyers bénéficiaires d'au moins un complément de mode de garde (CMG) poursuit sa lente régression entamée en 2013 (- 0,2 % entre 2015 et 2016), le nombre de bénéficiaires d'un CMG en emploi direct « garde à domicile » progresse pour la première fois depuis 2010 avec 3,4 % de bénéficiaires en plus entre décembre 2015 et décembre 2016 (+ 2 000 foyers). En revanche, les foyers bénéficiaires d'un CMG « structure » toujours en forte croissance (+ 13,4 %) affichent la hausse la moins importante depuis la création de la Paje en 2004.

À l'inverse, le nombre de bénéficiaires d'au moins un CMG résidant dans les Dom continue de progresser (+ 7,2 %), même si cette évolution tend à ralentir au fil des années et qu'elle ne couvre pas la baisse observée en France métropolitaine (-0,3 %).

Enfance et jeunesse

Le nombre de foyers bénéficiaires des **allocations familiales** (AF), dont le montant est modulé selon les res-

sources depuis juillet 2015, continue de progresser très lentement en France métropolitaine (+ 0,1 % entre décembre 2015 et décembre 2016). En revanche, dans les Dom, l'évolution du nombre de foyers bénéficiaires poursuit sa régression observée depuis 2014 (- 0,5 %).

En France métropolitaine, le **complément familial** (CF) est destiné aux familles résidant avec au moins trois enfants à charge tous âgés d'au moins 3 ans et de moins de 21 ans. En décembre 2016, il est versé à 826 600 foyers (+ 0,9 % sur un an), dont un quart est une famille monoparentale. Le nombre de foyers bénéficiaires d'un montant majoré de CF progresse davantage entre 2015 et 2016 (+ 1,8 %).

À l'inverse, dans les Dom, alors que la prestation est éligible dès le premier enfant âgé de 3 ans à 5 ans (sans enfant âgé de moins de 3 ans), le nombre de bénéficiaires diminue légèrement entre décembre 2015 et décembre 2016 (-0,7 %).

Malgré la généralisation de la garantie des impayés de pensions alimentaires (Gipa) en avril 2015 qui consiste, entre autres, au versement d'un complément aux familles éligibles, le nombre de familles bénéficiaires de l'**allocation de soutien familial** (ASF) diminue, pour la première fois, depuis 2013 (- 1,0 % sur un an). Dans les Dom, cette régression est davantage marquée (- 2,4 %).

En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'**allocation de rentrée scolaire** (ARS), qui ne cesse d'augmenter depuis 2012, poursuit sa progression entre décembre 2015 et décembre 2016 (+0,5 %, une hausse moins élevée que les trois années précédentes). En 2016, plus de 5 072 000 enfants ont ainsi bénéficié de l'ARS, dont près de 50 000 enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance pour lesquels le montant a été consigné sur un compte de dépôt.

La forte augmentation (+ 5,1 % ; + 11 300 familles) du nombre de bénéficiaires de l'**allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH) s'intensifie entre 2015 et 2016.

Avec 2,8 % d'augmentation sur un an, le nombre de bénéficiaires de l'**allocation journalière de présence parentale** (AJPP) progresse moins que les années précédentes (+ 3,2 % en décembre 2015, + 4,0 % en décembre 2014). En décembre 2016, 6 300 foyers en sont bénéficiaires.

Logement

Les Caf ont versé une **aide au logement** à 6,3 millions de foyers bénéficiaires au titre du mois de décembre 2016. La majorité de ces foyers est constituée de personnes vivant seules (3,3 millions). Les aides au logement couvrent plus de 13 millions de personnes. Le taux d'évolution du nombre de foyers bénéficiaires, en glissement annuel, est de -0,5 %. Cette évolution, correspondant à une baisse de 31 000 foyers, résulte de variations contraires au sein des trois aides (APL, ALS et ALF).

L'aide personnalisée au logement (APL) est versée à 2,7 millions de foyers, soit une augmentation annuelle de +0,5 % (+ 15 000 foyers). Cette augmentation est principalement liée à la hausse du secteur locatif conventionné (+ 1,1 %), celui de l'accession continuant à être en forte baisse (-7,7 %).

L'allocation logement à caractère social (ALS) est versée à près de 2,3 millions de foyers, avec une baisse annuelle de -1,0 % (- 23 000 foyers), les secteurs du locatif et de l'accession étant en légère baisse (-0,6 %), et celui des foyers sociaux diminuant de -5,0 %.

L'allocation logement à caractère familial (ALF) est versée à près de 1,2 million de foyers, avec une diminution de -1,8 % sur un an (- 23 000 foyers). Comme pour l'APL, le secteur de l'accession est en forte baisse (-4,8 %), celui du locatif restant en baisse de -1,1 %.

Solidarité et insertion

1 838 300 foyers sont bénéficiaires du **revenu de solidarité active**, ce qui correspond à un taux d'évolution très négatif (-27,5 %) en raison de la disparition du RSA activité. En décembre 2015, le nombre d'allocataires du RSA socle s'élevait à 1 920 300 : l'évolution sur un an du nombre d'allocataires en décembre 2016 est donc de -4,3 %. La tendance à la décroissance des effectifs observée en 2016 malgré la revalorisation du barème en septembre se confirme donc et s'amplifie en décembre.

L'**allocation aux adultes handicapés** (AAH) a été versée à 1 056 400 allocataires au titre de décembre 2016. Les effectifs de cette prestation continuent de progresser (+2,7 % en glissement annuel avec une hausse plus marquée dans les Dom de +6,9 %). Cette évolution est principalement liée à la hausse du nombre de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 80 % (+6,1 %). La majeure partie des allocataires de l'AAH ne perçoivent pas d'autres revenus en dehors de la prestation : 61 % bénéficient de l'AAH à taux plein (74 % de ceux résidant dans les DOM). Enfin, un complément de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources est attribué à 21 % des bénéficiaires.

La **prime d'activité** a été versée en décembre 2016 à 2 487 100 foyers allocataires, un effectif qui dépasse celui du RSA. Pour 660 900 (soit 27 %) d'entre eux, c'est la seule prestation légale Caf versable. Parmi les 1 826 200 autres foyers, 311 300 cumulent prime d'activité et RSA.

Depuis la mise en place du RSA, en janvier 2011, qui en a modifié les conditions d'attribution, le nombre de foyers bénéficiaires du **revenu de Solidarité** (RSO) ne cesse de diminuer. En décembre 2016, il atteint 8 800 (-4,7 % sur un an).

TABLEAU 1

Répartition des bénéficiaires de prestations légales selon le type de prestations perçues

Type de prestations légales	Métropole		Dom		France entière	
	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
Nombre d'allocataires (noyau dur)	12 002 003	6,3	546 878	4,5	12 548 881	6,2
Petite enfance	2 028 964	-2,0	71 244	-1,5	2 100 208	-2,0
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	2 028 964	-2,0	71 244	-1,5	2 100 208	-2,0
Prime à la naissance ou à l'adoption	44 506	-3,5	1 691	-6,6	46 197	-3,6
Allocation de Base	1 645 218	-2,6	67 634	-1,8	1 712 852	-2,6
Compléments d'activité (CLCA, COLCA, PreParE)	395 714	-9,7	3 755	-17,2	399 469	-9,8
> dont PreParE	257 292	100,0	2 391	98,4	259 683	100,0
Complément de Mode de Garde (voir note de lecture)	820 668	-0,3	9 293	7,2	829 961	-0,2
• CMG Assistant.e maternel.le	705 701	-1,5	5 258	5,0	710 959	-1,5
• CMG Garde à domicile	59 193	3,3	1 436	7,3	60 629	3,4
• CMG Structure	62 112	13,5	2 676	11,3	64 788	13,4
Enfance et jeunesse	5 536 022	0,2	294 657	-0,7	5 830 679	0,2
Allocation familiales	4 593 609	0,1	285 232	-0,5	4 878 841	0,1
• AFR base tranche minimum (1/4 AF)	221 921	-3,6	3 927	-16,0	225 848	-3,9
• AFR base tranche médiane (1/2 AF)	220 659	2,0	3 257	5,6	223 916	2,0
• AFR base tranche maximum (1 AF)	4 151 029	0,2	278 048	-0,3	4 429 077	0,2
Complément Familial	826 564	0,9	30 968	-0,7	857 532	0,9
> dont CF majoré	447 115	1,8	24 292	-0,1	471 407	1,7
Allocation de Soutien Familial	649 650	-0,8	92 641	-2,4	742 291	-1,0
> dont ASF complémentaire*	13 274		441		13 715	
Allocation de Rentrée Scolaire	2 821 071	0,6	177 481	-0,9	2 998 552	0,5
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	237 395	5,0	10 760	7,4	248 155	5,1
Allocation Journalière de Présence Parentale**	6 310	2,9	27	-25,0	6 337	2,8
Logement	6 064 963	-0,5	215 813	0,2	6 280 776	-0,5
Allocation Logement Familiale	1 113 731	-2,0	125 880	-0,3	1 239 611	-1,8
• Foyer	557	-9,7	12	-25,0	569	-10,1
• Location	876 041	-1,2	117 730	0,3	993 771	-1,1
• Accession	237 133	-4,6	8 138	-9,1	245 271	-4,8
Allocation Logement Sociale	2 204 650	-1,1	89 933	1,1	2 294 583	-1,0
• Foyer	195 540	-5,0	2 443	-5,1	197 983	-5,0
• Location	1 954 452	-0,7	82 854	1,6	2 037 306	-0,6
• Accession	54 658	-0,3	4 636	-4,0	59 294	-0,6
Aide Personnalisée au Logement	2 746 582	0,5	0	0,0	2 746 582	0,5
• Foyer	239 286	-1,3	0	0,0	239 286	-1,3
• Location	2 400 806	1,1	0	0,0	2 400 806	1,1
• Accession	106 490	-7,7	0	0,0	106 490	-7,7

* Un foyer est éligible à l'ASF complémentaire si le montant de la pension alimentaire fixée et intégralement payée par le débiteur est inférieur au montant de l'ASF (104,75 euros en 2016).

TABLEAU 1 (SUITE)

Répartition des bénéficiaires de prestations légales selon le type de prestations perçues

Type de prestations légales	Métropole		Dom		France entière	
	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
Solidarité insertion	4 675 567	42,7	336 128	14,8	5 011 695	40,4
Prime d'activité	2 380 334		106 805		2 487 139	
dont prime d'activité majorée (avec ou sans RSA socle)	157 728		9 347		167 075	
Revenu de solidarité active	1 636 188	-28,4	202 104	-18,7	1 838 292	-27,5
dont RSA majoré	190 260	-7,7	32 463	-6,2	222 723	-7,5
Allocation Adultes Handicapés**	1 018 801	2,5	37 589	6,9	1 056 390	2,7
dont AAH calculé sur revenus trimestriels	97 690	3,1	1 886	18,4	99 576	3,3
dont AAH à taux plein	615 814	2,5	27 862	5,6	643 676	2,7
Taux incapacité						
• AAH avec incapacité supérieure ou égale à 80%	587 105	0,1	21 123	5,8	608 228	0,3
• AAH avec incapacité entre 50% et 80%	431 430	6,0	16 416	8,5	447 846	6,1
• AAH avec taux d'incapacité inconnu	266	-16,6	50	-21,9	316	-17,5
Compléments AAH	211 515	1,0	5 060	10,4	216 575	1,2
• Ancien Complément AAH	33	-28,3	1	0,0	34	-27,7
• Complément garantie de ressources	66 295	0,7	831	14,8	67 126	0,8
• Complément majoration vie autonome	145 187	1,1	4 228	9,5	149 415	1,3
Revenu de solidarité	0	0,0	8 774	-4,7	8 774	-4,7
Prestations internationales	10 358	-3,7	1	0,0	10 359	-3,7
Allocation différentielle (ADI)	9 871	-3,8	1	0,0	9 872	-3,8
Complément différentiel (CDI)	487	-2,4	0	0,0	487	-2,4

Champ: France entière.

Source: CNAF, Fichiers FILEAS, 31 décembre 2016.

Note de lecture : Un foyer peut cumuler plusieurs prestations. Pour le CMG, un foyer peut cumuler plusieurs modes de garde. Pour cette raison, les lignes du tableau ne se somment pas toujours.

* : Généralisation de l'ASF complémentaire en avril 2016.

** : avec ou sans compléments.

TABLEAU 2

Caractéristiques des bénéficiaires de prestations légales

Nombre d'allocataires (noyau dur)	Métropole		Dom		France Entière	
	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
Age du responsable de dossier						
Moins de 20 ans	319 772	3%	8 595	2%	328 367	3%
de 20 ans à 24 ans	1 268 342	11%	35 969	7%	1 304 311	10%
de 25 ans à 29 ans	1 347 863	11%	63 577	12%	1 411 440	11%
de 30 ans à 39 ans	3 281 632	27%	135 383	25%	3 417 015	27%
de 40 ans à 49 ans	3 147 419	26%	146 203	27%	3 293 622	26%
de 50 ans à 59 ans	1 461 450	12%	103 420	19%	1 564 870	12%
60 ans et plus	1 174 630	10%	53 706	10%	1 228 336	10%
Age inconnu	895	0%	25	0%	920	0%
Situation familiale						
Homme seul	2 396 198	20%	114 282	21%	2 510 480	20%
Femme seule	2 508 271	21%	96 101	18%	2 604 372	21%
Isolé 1 enfant	923 603	8%	85 137	16%	1 008 740	8%
Isolé 2 enfants	618 118	5%	47 138	9%	665 256	5%
Isolé 3 enfants et plus	259 266	2%	30 506	6%	289 772	2%
Couples sans enfant	597 731	5%	22 522	4%	620 253	5%
Couples 1 enfant	1 021 244	9%	60 326	11%	1 081 570	9%
Couples 2 enfants	2 512 136	21%	55 925	10%	2 568 061	20%
Couples 3 enfants et plus	1 165 436	10%	34 941	6%	1 200 377	10%
Bénéfice d'une mesure corrective sur les ressources annuelles						
Avec un abattement et une neutralisation des revenus	41 161	0%	1 742	0%	42 903	0%
Avec au moins un abattement des revenus, sans neutralisation	773 794	6%	28 646	5%	802 440	6%
Avec au moins une neutralisation des revenus, sans abattement	1 394 986	12%	79 217	14%	1 474 203	12%
Sans neutralisation des revenus, ni abattement des revenus	9 792 062	82%	437 273	80%	10 229 335	82%

Champ: France entière.

Source: CNAF, Fichiers FILEAS, 31 décembre 2016.

TABLEAU 3

Couverture de la population générale par les prestations légales

	Métropole		Dom		France Entière	
	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
Nombre d'allocataires (noyau dur)	12 002 003	6,3	546 878	4,5	12 548 881	6,2
Nombre de personnes couvertes*	30 500 628	2,5	1 336 428	1,2	31 837 056	2,4
Nombre d'enfants à charge au sens de la Législation Familiale**	13 208 621	0,0	615 600	-1,1	13 824 221	-0,1
Nombre d'enfants à charge au sens des Prestations Familiales**	12 944 019	0,2	591 721	-0,6	13 535 740	0,2
Bénéficiaires sans minimum social ni aide au logement						
Bénéficiaires d'au moins un minimum social (RSA, AAH, RSO)	2 653 421	-1,8	248 310	-2,8	2 901 731	-1,9
Bénéficiaires du RSA uniquement	545 554	-20,2	74 879	-14,5	620 433	-19,6
Bénéficiaires d'une aide au logement (ALF, ALS, APL)	6 064 963	-0,5	215 813	0,2	6 280 776	-0,5
dont étudiants au sens de la législation de sécurité sociale***	754 567	-0,8	8 127	0,5	762 694	-0,8
Bénéficiaires d'une aide au logement uniquement	2 944 970	4,8	55 925	11,2	3 000 895	5,0
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement*	12 599 938	-0,8	486 054	-6,0	13 085 992	-1,0
Montant moyen de prestations perçu	417	-1,9	548€	-1,3	423	-1,9

Champ: France entière.

Source: CNAF, Fichiers FILEAS, 31 décembre 2016.

* : Allocataire + conjoint + enfant + personnes à charge.

** : Un enfant est considéré à charge à partir de son mois de naissance jusqu'à ses 25 ans au sens de la Législation Familiale et jusqu'à ses 20 ans au sens des Prestations Familiales.

*** : Etudiants boursiers ou non boursiers.

Dépenses de prestations versées au titre de l'année 2016

TABLEAU 4

Montants comptables des prestations versées au titre de l'année 2016

	Métropole		Dom		France Entière	
	Montants en milliers €	Evolution annuelle (en %)	Montants en milliers €	Evolution annuelle (en %)	Montants en milliers €	Evolution annuelle (en %)
Petite enfance						
• Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	11 699 451	-0,8%	276 400	2,2%	11 975 851	-0,7%
dont primes naissance/adoption (1)	567 601	53,4%	23 264	50,7%	590 865	53,3%
dont allocation de base	3 672 003	-4,1%	155 787	-2,5%	3 827 790	-4,0%
dont Prepare	752 803		7 945		760 748	
dont Complément d'Activité	766 821	-55,3%	9 433	-56,0%	776 254	-55,3%
dont Complément Mode de Garde	5 940 221	1,0%	79 970	8,3%	6 020 191	1,1%
Enfance et jeunesse						
• Allocations Familiales	11 590 570	-2,8%	546 965	-1,7%	12 137 535	-2,7%
• Complément Familial	1 892 101	5,6%	44 155	6,5%	1 936 256	5,6%
dont Complément familial majoré	1 130 231	10,0%	36 213	9,1%	1 166 444	10,0%
• Allocation de Soutien Familial	1 310 944	3,9%	196 266	2,8%	1 507 210	3,8%
• Allocation de rentrée scolaire	1 823 645	0,6%	115 722	-0,7%	1 939 367	0,5%
• Allocation d'Education de l'enfant handicapé	823 800	4,8%	37 662	3,4%	861 462	4,8%
• Allocation Journalière de Présence Parentale et/ou cpl	73 450	6,1%	622	3,7%	74 072	6,1%
Logement						
• Allocation Logement Familiale (yc prime déménagement)	3 756 628	-1,6%	530 236	-0,3%	4 286 864	-1,4%
• Allocation Logement Sociale	4 907 494	-0,6%	223 355	1,4%	5 130 849	-0,5%
• Aide Personnalisée au Logement (yc prime déménagement)	8 128 241	1,9%	-298	-11,3%	8 127 943	1,9%
Solidarité et insertion						
• Prime activité	4 339 169		233 244		4 572 413	
• Revenu de solidarité active - droit commun	9 682 667	-14,8%	1 253 829	-8,2%	10 936 496	-14,1%
• Allocation Adultes Handicapés	8 509 490	6,9%	358 406	7,9%	8 867 896	6,9%
• Complément AAH	335 334	1,0%	7 460	9,6%	342 794	1,2%
• Revenu de Solidarité			54 906	-4,7%	54 906	-4,7%
Autres						
• Allocation Différentielle	27 888	-7,8%			27 888	-7,8%
Ensemble (2)	68 741 964	4,0%	3 876 913	-1,6%	72 618 877	3,6%

Source : CNAF, données comptables. Champ : régime général

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2015, la prime naissance est versée au deuxième mois suivant la naissance alors que le droit versable est positionné au 7^{ème} mois de la grossesse. Cette nouvelle législation explique le décalage exceptionnel entre le nombre de bénéficiaires et le montant comptable pour l'année 2015.(2) Les montants et les nombres de cette ligne ne sont pas la somme des lignes précédentes : un allocataire peut bénéficier de plusieurs prestations et le montant d'ensemble comprend des prestations qui ne sont pas répertoriés dans ce tableau. Par ailleurs, il n'est pas possible de calculer un montant moyen en divisant les montants par le nombre de bénéficiaires car ces données ne portent pas sur la même période : les montants correspondent aux dépenses sur l'ensemble de l'année tandis que les bénéficiaires ont un droit payable au titre de décembre à l'exception de l'ARS (rentrée scolaire à décembre) et l'allocation différentielle (3^e trimestre civil).

Partie 4

Le paiement à bon droit

Les indus et rappels de prestations légales détectés au cours du quatrième trimestre 2016

Lorsque les informations fournies aux Caf pour le calcul des droits à prestations sont erronées ou si elles sont prises en compte avec retard, le montant de prestation versée ne correspond pas au bon droit. Ces irrégularités peuvent se corriger par la simple mise à jour des dossiers ou par les contrôles des Caf. Il en découle des détections d'indus (sommes trop perçues) ou des rappels (sommes dues).

Le « paiement à bon droit », défini comme le versement au bon moment des sommes exactes des prestations auxquelles l'allocataire a droit, est donc un enjeu majeur pour les Caf, à la fois en termes de qualité de service rendu, mais aussi de charge de gestion.

Tous les mois, le système d'information des Caf enregistre les détections d'indus et de rappels bruts pour chaque foyer allocataire. Les détections recensées au quatrième trimestre 2016 peuvent porter sur des indus et rappels ayant indifféremment débuté soit pendant soit avant ce trimestre.

Au cours du quatrième trimestre 2016, les Caf ont détecté des **indus bruts**³ pour un montant total de 644 millions d'euros (tableau 1), concernant 1 000 891 foyers allocataires.

Les prestations de solidarité et d'insertion — RSA, RSO, prime d'activité et AAH⁴ — représentent un peu moins de la moitié des sommes d'indus bruts et concernent 419 608 foyers. Les indus d'aides au logement (APL, ALS, ALF) concernent davantage d'allocataires, mais pour des montants beaucoup plus faibles en moyenne (423 euros contre 930 euros pour le RSA ou 1 334 euros pour l'AAH).

Les **rappels bruts**³ représentent des masses financières plus importantes, avec environ 1 822 millions d'euros détectés au cours du quatrième trimestre 2016, pour 2 660 562 foyers. Ces chiffres n'incluent pas le CMG, l'ARS et la prime de Noël, dont le versement se fait souvent sous forme de rappels.

Comme pour les indus, ce sont en premier lieu les prestations de solidarité et d'insertion qui génèrent le plus de rappels, suivies par les aides au logement. La prime d'activité, mise en place en janvier 2016, est particulièrement génératrice de rappels (701 325 foyers concernés pour une somme de 184 millions d'euros), malgré la période de montée en charge presque terminée en fin d'année 2016.

³ Tous les indus bruts détectés ne se traduisent pas par des sommes que l'allocataire devra restituer à la Caf : certains sont entièrement compensés par des rappels bruts et sont sans conséquence financière pour les allocataires. Ils sont bel et bien comptabilisés ici, comme tous les rappels bruts correspondants. Par ailleurs, lorsque cela est possible, la Caf prélève directement la dette sur les futures prestations versées (retenues).

⁴ La révision des droits à l'AAH est trimestrielle ou annuelle, selon les bénéficiaires.

TABLEAU 5

Les détections des indus et des rappels au cours du quatrième trimestre 2016

Paiement à bon droit du quatrième trimestre	Détections des indus			Détections des rappels (1)		
	Nombre de foyers allocataires concernés	Somme totale (millions d'euros)	Somme moyenne par foyer (euros)	Nombre de foyers allocataires concernés	Somme totale (millions d'euros)	Somme moyenne par foyer (euros)
Total	1 000 891	644	643	2 660 562	1 822	685
Prestations Famille (2)	171 305	111	646	425 281	321	756
Prestations revenus garantis	419 608	316	754	1 370 375	889	648
• dont RSA (socle et activité)	245 163	228	930	652 361	437	670
• dont Prime d'activité	173 302	45	257	701 325	184	262
• dont AAH	32 342	43	1334	124 398	267	2149
Aides au logement	510 824	216	423	951 168	481	506

Source : Cnaf DSER, fichiers statistiques mensuels Allnat-Alindra.

Champ : toutes Caf.

(1) Hors CMG, ARS, prime de Noël versés sous forme de rappels.

(2) Famille : AF, CF, ASF, AEH, Paje, ARS (indus seulement).

Annexe 1 – Tableaux statistiques annuels de référence

Ensemble des prestations légales	
N° de tableau	Intitulé
BE001	Tableau de synthèse des prestations légales
BE002	Données du fichier Fileas intégrées dans les tableaux RNDC
BE003	Bénéficiaires de l'AVPF
BE005	Allocataires bénéficiaires de prestations légales
BE006	Typologie des allocataires présents dans le Fileas permettant de calculer les allocataires pondérés
BE007	Ventilation des allocataires suivant la situation familiale
BE008	Allocataires par âge et présence d'un conjoint au foyer
BE009	Nombre de familles bénéficiaires au sens des prestations familiales par prestation
BE010	Nombre d'allocataires et nombre d'enfants dans les familles bénéficiaires
BE011	Nombre d'allocataires et de personnes couvertes selon le nombre de prestations
BE021	Bénéficiaires selon les cumuls de prestations : croisement entre prestations
BE022	Bénéficiaires selon les cumuls de prestations
BE107	Bénéficiaires des allocations familiales (AF) selon la modulation du montant
BE108	Bénéficiaires des allocations familiales (AF) selon la présence d'une majoration pour âge et du forfait
BE109	Allocataires en partage des allocations familiales (AF) selon le nombre d'enfants en résidence alternée
BE110	Bénéficiaires du complément familial (CF) selon la taille de la famille
BE125	Bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial (ASF)
BE134	Allocataires sous tutelle selon la nature et selon la prestation
BE170	Bénéficiaires de l'AEEH, du complément et du retour au foyer
BE171	Enfants bénéficiaires de l'AEEH, du complément et du retour au foyer
BE172	Âge des enfants bénéficiaires de l'AEEH, y compris les bénéficiaires du retour au foyer
BE180	Bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
BE181	Bénéficiaires de l'AAH - périodicité des ressources
BE182	Bénéficiaires d'AAH selon la date d'avis CDAPH et la nature du dossier
BE183	Bénéficiaires d'AAH et d'une pension, réduction du montant selon le taux d'incapacité
BE210	Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) selon le nombre d'enfants
BE240	Familles avec enfants de moins de 6 ans par prestation
BE245	Bénéficiaires de la prestation accueil jeune enfant (Paje)
BE246	Bénéficiaires d'une ou plusieurs composantes de la Paje
BE247	Bénéficiaires du complément de mode de garde de la Paje
BE400	Entrées au cours de l'année et encore présents au 31 décembre
BE500	Enfants nés au cours de l'année par âge de la mère et le nombre d'enfants à charge des familles allocataires
BE501	Ventilation des enfants nés au cours de l'année par mois et rang de naissance
BE550	Enfants âgés de 16 à 24 ans bénéficiaires selon leur activité et l'âge révolu
BE580	Enfants bénéficiaires selon la catégorie et l'âge révolu au sens de la législation familiale
BE700	Bénéficiaires suivant les ressources annuelles et le nombre d'enfants à charge
BE710	Montant moyen des prestations versées et des sommes engagées par les Caf
BE930	Nombre d'allocataires et d'enfants du régime agricole dans les Dom

Aides au logement

N° de tableau	Intitulé
AL001	Tableau de synthèse
AL010	Bénéficiaires de l'ALF selon la taille de la famille et le type d'occupation
AL011	Bénéficiaires de l'ALS selon la taille de la famille et le type d'occupation
AL012	Bénéficiaires de l'APL selon la taille de la famille et le type d'occupation
AL050	Bénéficiaires de l'ALF, de l'ALS et de l'APL en situation d'impayé de loyer
AL060	Bénéficiaires de l'ALF, de l'ALS et de l'APL en situation d'impayé de loyer par type d'aide et d'occupation
AL100	Bénéficiaires de l'ALF, de l'ALS et de l'APL selon l'âge de l'allocataire et le type d'occupation
AL121	Bénéficiaires d'une aide au logement avec abattement et/ou neutralisation de ressources
AL200	Bénéficiaires d'une aide au logement par zone et type d'occupation
AL201	Étudiants bénéficiaires d'une aide au logement selon la zone et le type d'occupation
AL202	Bénéficiaires d'une aide au logement avec du RSA de droit commun par type de RSA et type d'aide
AL203	Bénéficiaires d'une aide au logement selon le ratio loyer/loyer plafond
AL300	Bénéficiaires de l'ALF, montant moyen d'ALF, loyers moyens, assiette ressources ALF
AL301	Bénéficiaires de l'ALS, montant moyen d'ALS, loyers moyens, assiette ressources ALS
AL302	Bénéficiaires de l'APL, montant moyen d'APL, loyers moyens, assiette ressources APL
AL400	Bénéficiaires de l'ALF, de l'ALS et de l'APL accession selon la date de signature du prêt



Revenu de solidarité active et prime d'activité

N° de tableau	Intitulé
AP801	Synthèse bénéficiaires RSA droit commun
AP802	Nombre de foyers RSA par type de famille
AP803	Nombre de foyers RSA par âge du titulaire
AP804	Bénéficiaires du RSA selon le montant mensuel versable
AP805	Bénéficiaires du RSA selon les prestations perçues
AP807	Bénéficiaires du RSA selon la date d'ouverture du droit en tenant compte de l'ancienneté dans le RMI ou l'API
AP810	Montants versables aux bénéficiaires du RSA (total et moyenne par foyer)
AP811	Revenus moyens de RSA par type de famille
AP812	Bénéficiaires du RSA (droit versable ou suspendu) - Sanctions
AP901	Synthèse bénéficiaires prime d'activité
AP902	Nombre de foyers prime d'activité par type de famille
AP903	Nombre de foyers prime d'activité par âge du titulaire
AP904	Bénéficiaires de la prime d'activité selon le montant mensuel versable
AP905	Bénéficiaires de la prime d'activité selon les prestations perçues
AP907	Bénéficiaires de la prime d'activité selon la date d'ouverture du droit
AP910	Montants versables aux bénéficiaires de prime d'activité
AP911	Bénéficiaires de prime d'activité, revenus d'activité totaux et moyens



Annexe 2 – Historique du dénombrement des droits au 31 décembre (2011 à 2015)



Annexe 3 – Résultats financiers en droits constatés par type de prestations et Caf en 2016





Caisse nationale des Allocations familiales
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14